

- ✓ assurer la coordination des activités foncières du Cadastre ;
- ✓ concevoir et gérer les projets fonciers du Cadastre ;
- ✓ assurer la liaison entre le Cadastre et les autres Services de la chaîne foncière ;
- ✓ assurer la liaison entre le Cadastre et tous les gestionnaires privés du système foncier (géomètres experts, notaires, urbanistes, industriels, exploitants agricoles, etc.) ;
- ✓ coordonner la gestion de l'annexe technique du Livre Foncier ;
- ✓ coordonner la gestion des plans cadastraux fonciers en zone urbaine ;
- ✓ assurer la coordination des travaux cadastraux sur le territoire national ;
- ✓ concevoir et gérer les projets du Cadastre ;
- ✓ assurer la liaison entre le Cadastre et le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) dans le cadre des travaux de réalisation des plans fonciers ruraux et de densification de l'infrastructure cadastrale ;
- ✓ coordonner la gestion des plans fonciers ruraux ;
- ✓ préparer la mise en œuvre de l'impôt foncier rural conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998.

La Sous-Direction de l'Évaluation Immobilière et de l'Information cadastrale

La Sous-Direction de l'Évaluation Immobilière et de l'Information Cadastre compte en son sein deux (2) services centraux :

- le **Service** de l'**Évaluation Immobilière** ;
- le **Service** de la **Documentation** et de l'**Information Cadastre**.

Elle est chargée de :

- ✓ exécuter des travaux d'évaluation pour les besoins de la détermination de la base d'imposition sur le patrimoine immobilier ;
- ✓ assurer la liaison entre le Cadastre et les opérateurs privés dans le cadre de la réalisation des travaux d'évaluation immobilière ;
- ✓ préparer l'étude et la mise en œuvre de l'évaluation agricole ;
- ✓ analyser des rapports des experts immobiliers privés en vue de contre-expertise ;
- ✓ opérer des enquêtes foncières ;

- ✓ assurer la coordination et le suivi des travaux cadastraux d'évaluation immobilière sur le territoire national ;
- ✓ fournir l'information cadastrale aux administrations publiques et aux particuliers ;
- ✓ centraliser et sauvegarder la gestion de la base de données du Cadastre ;
- ✓ constituer la documentation et gérer les archives ;
- ✓ collecter et gérer tous les plans de lotissements approuvés.

Service rattaché au cabinet du DCAD

- le **Service** des **Etudes** et des **Statistiques Cadastre**

Ce Service est chargé des :

Etudes cadastrales

- ✓ suivi du projet de loi portant réforme du Cadastre ;
- ✓ préparation des projets de décrets et d'arrêtés ;
- ✓ étude prospective du Cadastre ;
- ✓ préparation des dossiers de financement ;
- ✓ publications du Cadastre.
- ✓ étude sur le SIG.

Statistiques cadastrales

- ✓ statistiques sur les villes cadastrées et à cadastrer ;
- ✓ les données sur l'assiette de l'Impôt Foncier ;
- ✓ les données sur le recouvrement ;
- ✓ les données sur les titres fonciers ;
- ✓ le réseau cadastral ;
- ✓ les données sur les parcelles ;

En plus des services centraux énumérés ci-haut, la Direction du Cadastre compte trente et un (31) services de Cadastre décentralisés dans les Directions régionales des impôts, localisés comme suit :

ABOBO, ATTECOUBE, COCODY, KOUMASSI, RIVIERA, VRIDI, YOPOUGON (2), BINGERVILLE, GRAND-BASSAM, ADZOPE, AGBOVILLE, ANYAMA-ALEPE, ABENGOUROU, ABOISSO, BONDOUKOU, BOUAKE (2), DABOU, DALOA, DIMBOKRO, DIVO, GAGNOA, GUIGLO, KORHOGO, ODIENNE, MAN, SAN-PEDRO, SOUBRE, SEGUELA, YAMOUSSOUKRO.

DIRECTION DU CADASTRE

Tour E, 6^e Etage Cité Administrative du Plateau
BP V 189 Abidjan

Tél : 20-21-70-26 / Fax : 20-21-17-14

Email : www.dgi.gov.ci / NUMERO VERT (225) 800 88 888

Doc-CAD-Depliant1

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union –Discipline –Travail

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



LE CADASTRE, SES MISSIONS, SES ATTRIBUTIONS ET SON ORGANISATION



Tour E
6^{ème} étage

Présentation du Cadastre

Situation géographique

La Direction du Cadastre est située au **6^e étage de la Tour E**, à la Cité administrative, dans la commune du Plateau (Abidjan).

Missions

Le Cadastre ivoirien est unique. Il est compétent sur tout le territoire de la République de Côte d'Ivoire pour conduire la politique cadastrale nationale en zones urbaine et rurale.

Le Cadastre a 3 missions principales :

- **une mission technique** : réalisation, conservation et protection de l'infrastructure cadastrale ; production, gestion et maintenance de la cartographie cadastrale.

- **une mission foncière et juridique** : collaboration avec la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques dans la procédure de création des Titres Fonciers ;

- **une mission fiscale** : détermination des contributions foncières des propriétés bâties, non bâties et la taxe de voirie, d'hygiène et d'assainissement.

- et une mission induite, **la mission documentaire**, qui fait du Cadastre une véritable banque de données à la disposition des décideurs, des investisseurs, des collectivités locales, des professionnels, et des usagers

De ces missions découlent, les attributions ci-dessous :

Attributions

Les attributions conférées au Cadastre sont les suivantes :

- réalisation de l'infrastructure cadastrale;
- conservation et protection de cette infrastructure ;
- conservation et reproduction des plans cadastraux et délivrance des plans de Titre Foncier ;
- incorporation au plan cadastral de l'ensemble des travaux effectués par les services publics, les entreprises et les particuliers ;
- Mise à disposition de renseignements permanents pour les services publics, privés et les particuliers ;

- coordination, vérification et centralisation des levés à grande échelle;

- liaison avec les services des autres ministères effectuant les travaux topographiques pour éviter des frais d'exécution supplémentaires ;

- vérification des dossiers techniques d'immatriculation, de morcellement et de fusion transmis par le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques ;

- assistance au Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques dans le cadre de la procédure d'immatriculation, de morcellement et de fusion ;

- Etablissement de l'assiette et le recouvrement de l'impôt foncier ;

- Expertise et contre évaluations immobilières.

Organisation du Cadastre

La Direction du Cadastre compte trois (3) Sous-directions :

- la Sous-Direction de l'**Assiette** et du **Contrôle** de l'**Impôt Foncier** ;

- la Sous-Direction de la **Production** et des **Travaux Fonciers** ;

- la Sous-Direction de l'**Evaluation immobilière** et de l'**Information Cadastreale**.

Et un service rattaché : le service des **Etudes** et des **Statistiques cadastrales**.

La Sous-Direction de l'Assiette et du Contrôle de l'Impôt Foncier

La Sous-Direction de l'Assiette et du Contrôle de l'Impôt Foncier est composée de trois (3) services :

- le **Service** de la **Coordination** des **Opérations d'Assiette** ;
- le **Service d'Appui** au **Recouvrement** de l'**Impôt Foncier** ;
- le **Service** des **Réformes** et du **Contentieux**.

Elle est chargée de :

- ✓ la centralisation des travaux d'assiette pour l'établissement de l'impôt foncier ;
- ✓ la programmation des opérations de recensement en vue de l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier ;
- ✓ la surveillance de l'exécution des programmes d'actions et des objectifs assignés aux différents services d'assiette ;

- ✓ l'encadrement et la coordination des services d'assiette de l'impôt foncier en vue de la réalisation des objectifs fixés ;
- ✓ l'information et la sensibilisation des contribuables à la déclaration des propriétés foncières ;
- ✓ l'encadrement et la coordination du recouvrement de l'impôt foncier ;
- ✓ la sensibilisation des contribuables au paiement de l'impôt foncier ;
- ✓ la collecte et la centralisation des données relatives au recouvrement de l'impôt foncier ;
- ✓ l'établissement des ratios afin d'orienter les actions d'encadrement et de sensibilisation ;
- ✓ la réalisation d'études et l'élaboration de propositions de réformes pour l'amélioration du rendement de l'impôt foncier ;
- ✓ l'instruction des demandes de remises gracieuses et des réclamations contentieuses.

La Sous-Direction de la Production et des Travaux Fonciers

La Sous-direction de la Production et des Travaux Fonciers a en charge l'ensemble des activités foncières, de confection, de production et de reproduction des plans, de coordination et de supervision des travaux cadastraux. Elle compte en son sein trois (3) services centraux :

- le **Service** de la **Production** ;
- le **Service** des **Travaux Fonciers** ;
- le **Service** du **Foncier Rural** ;

les services coordonnent au quotidien les activités de l'ensemble des Services de Base, situés sur le territoire national.

Elle est chargée de :

- ✓ assurer la gestion des projets de réalisation des travaux cadastraux ;
- ✓ coordonner la gestion des appareils de levés topographiques et des centres de production.